



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Reprise anticipée des résultats
de l'exercice 2009 et affectation
provisoire du résultat
de fonctionnement et
d'investissement et des restes
à réaliser de l'exercice 2009

N° 000060

Question n° 1 à l'OJ

Réf. : PHD/AMS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS * CAUX : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * PEZENAS : M. Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD * PORTIRAGNES : MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * CAUX : M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) *

PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES (jusqu'à la question n°2) Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°2) * NIZAS : * M. Guy MILLAT * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * POMEROLS : Mme Rosine DOLZ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président expose qu'en application de l'instruction M14, il appartient au Conseil communautaire de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Il précise dès lors que les résultats pouvant être estimés à l'issue de l'année budgétaire, avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion, le Conseil communautaire, au titre de l'exercice clos, peut procéder à la reprise anticipée des résultats.

Conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'Investissement compte tenu des restes à réaliser.

Il est donc proposé de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2009 de la façon suivante :

.../...

BUDGET PRINCIPAL :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009	
Excédent de Fonctionnement	2 683 847,56 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 89 032,13 €
RESTES A REALISER	
Dépenses	7 247 299,46 €
Recettes	7 247 299,46 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Affectation à la section d'Investissement	1 500 000,00 €
2) Excédent de fonctionnement reporté	1 183 847,56 €

TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009	
Excédent de Fonctionnement	1 538 195,37 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 17 549,61 €
AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Affectation à la section d'Investissement	17 549,61 €
2) Excédent de fonctionnement reporté	1 476 613,51 €

PAEHM « LE PUECH » A PORTIRAGNES :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009	
Excédent de Fonctionnement	89 065,30 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 1 136 442,42 €

PAEHM « DE LA CROUZETTE » A SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009	
Excédent de Fonctionnement	181 176,44 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 166 195,39 €

PAEHM « DES PRADELS » A POMEROLS :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009	
Excédent de Fonctionnement	163 668,92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 207 876,10 €

PAEHM « DE LA CAPUCIERE » A BESSAN :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009	
Excédent de Fonctionnement	427 190,35 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 1 135 162,02 €

PAEHM « LES CLAIRETTES » A ADISSAN :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 54 732,83 €

PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE » A SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 212 316,80 €

PAEHM « L'AUMORNE » A FLORENSAC :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009	
Solde d'exécution négatif de Fonctionnement	- 320 051,25 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 1 668,95 €

PAEHM « LE ROUBIE » A PINET :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009	
Résultat d'Investissement	0,00 €

PAEHM « LA MEDITERRANEENNE » A AGDE :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009	
Résultat d'Investissement	0,00 €

Les membres du Conseil communautaire sont invités à prendre en compte, provisoirement, les résultats d'investissement et les restes à réaliser, constatés à la clôture de l'exercice 2009, dans les conditions définies ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 12 mars 2010,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE**- Budget principal de la CAHM :**

d'affecter provisoirement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2009 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 2 683 847,56 € comme suit :

- Excédent de Fonctionnement reporté	1 183 847,56 €
- Affectation à la section d'Investissement	1 500 000,00 €

- Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée »:

d'affecter provisoirement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » 2009 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 1 538 195,371 € comme suit :

- Excédent de Fonctionnement reporté	1 476 613,51 €
- affectation à la section d'Investissement	61 581,86 €

- Budget annexe PAEHM « du Puech » à Portiragnes :

de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2009 :

- Excédent de Fonctionnement : 89 065,30 €
- Solde d'exécution négatif d'Investissement : -1 136 442,42 €

- Budget annexe PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry :

de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2009 :

- Excédent de Fonctionnement : 181 176,44 €
- Solde d'exécution négatif d'Investissement : -166 195,39 €

- Budget annexe PAEHM « Des Pradels » à Pomerols :

de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2009 :

- Excédent de Fonctionnement : 163 668,92 €
- Solde d'exécution négatif d'Investissement : -207 876,10 €

- Budget annexe PAEHM « La Capucière » à Bessan :

de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2009 :

- Excédent de Fonctionnement : 427 190,35 €
- Solde d'exécution négatif d'Investissement : - 1 135 162,02 €

- Budget annexe PAEHM « Les Clairettes » à Adissan :

de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2009 :

- Résultat de Fonctionnement : 0,00 €
- Solde d'exécution négatif d'Investissement : -54 732,83 €

- Budget annexe du Parc Technologique à Saint Thibéry :

de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2009 :

- Résultat de Fonctionnement : 0,00 €
- Solde d'exécution négatif d'Investissement : - 212 316,80 €

- Budget annexe « L'AUMORNE » à Florensac :

de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2009 :

- Solde d'exécution négatif de Fonctionnement : -320 051,25 €
- Solde d'exécution négatif d'Investissement : -1 668,95 €

- Budget annexe « LE ROUBIÉ » à Pinet :

de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2009 :

- Résultat de Fonctionnement : 0,00 €
- Résultat d'Investissement : 0,00 €

- Budget annexe « LA MÉDITERRANÉENNE » à Agde :

de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2009 :

- Résultat de Fonctionnement : 0,00 €
- Résultat d'Investissement : 0,00 €

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 29 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **commune d'AGDE**

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2010 du Budget principal
de la CAHM et des restes
à réaliser 2009

N° 000061

Question n°2 à l'IJ

Réf. : PHD/AMS/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) *

PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2010 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et précise que le vote s'effectue par chapitre et par opération sur la colonne « Propositions nouvelles ».

Le Budget Primitif 2010 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée se présente de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 44 806 497,34 €**

- **Section d'Investissement : 16 416 871,73 €**

Il est, également, proposé d'acter la reprise des Restes à Réaliser de la Section d'Investissement correspondant :

- ✓ en dépenses : aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice 2009 telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements,
- ✓ et en recettes : aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Ils sont estimés à l'issue de l'année budgétaire, avant leur adoption au Compte Administratif.

.../...

Le Conseil communautaire, au titre de l'exercice clos en section d'investissement, peut procéder à la reprise anticipée des restes à réaliser au Budget Primitif 2010.

BUDGET PRINCIPAL :

	RESTES A REALISER
Dépenses	7 247 299,46 €
Recettes	7 247 299,46 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,

Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2010 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2010 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de la façon suivante :

Budget Primitif 2010 du Budget principal de la CAHM			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	7 563 044,08 €	UNANIMITE
012	Charges de personnel	11 278 786,00 €	
014	Atténuation des produits	4 014 802,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	18 829 114,46 €	
66	Charges financières	612 410,80 €	
67	Charges exceptionnelles	18 300,00 €	
023	Virement à la section d'Investissement	890 040,00 €	
042	Op. d'ordre entre sections	1600 000,00 €	
TOTAL.....		44 806 497,34 €	
RECETTES			VOTE
70	Produits des services	158 200,00 €	UNANIMITE
73	Impôts et taxes	30 886 341,00 €	
74	Dotations et participations	12 525 748,78 €	
75	Autres produits de gestion courante	12 360,00 €	
013	Atténuation de charges	40 000,00 €	
002	Résultat reporté 2009	1 183 847,56 €	
TOTAL.....		44 806 497,34 €	

Budget Primitif 2010 du Budget principal de la CAHM		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		VOTE
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 920,00 €
204	Subvention d'Equipement versées	404 448,00 €
21	Immobilisations corporelles	956 484,17 €
23	Immobilisations en cours	382 194,79 €
	Opérations d'équipement	13 062 829,06 €
16	Remboursement d'emprunts	1 042 963,58 €
27	Autres immobilisations financières	10 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	445 000,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	89 032,13 €
TOTAL.....		16 416 871,73 €
RECETTES		VOTE
13	Subventions d'investissement	4 432 296,04 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 883 994,58 €
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	1 065 541,11 €
1068	Dotations Fonds divers réserves (10)	1 500 000,00 €
024	Produits des cessions	600 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	890 040, 00 €
040	Op. d'ordre entre sections	1 600 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	445 000,00 €
TOTAL.....		16 416 871,73 €

- **PREND ACTE** de la reprise anticipée des restes à réaliser 2009 de la section d'investissement ;
- **APPROUVE** le versement de la participation 2010 au Syndicat Mixte de l'Aéroport Béziers-Cap d'Agde en Languedoc-Roussillon qui s'élève à 1 100 000 € (article 6554).

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **commune d'AGDE**
Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REQU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du taux relais 2010 de
la cotisation foncière des
entreprises

N° 000062

Réf. : PHD/AMS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la réforme de la Taxe Professionnelle s'appliquera en deux temps :

- en 2010, elle rentre en vigueur pour les entreprises qui ne paient plus de Taxe Professionnelle, mais s'acquittent du nouvel impôt qui s'appelle la Contribution Economique Territoriale (CET).
- en 2011, elle s'appliquera aux Collectivités.

Ainsi, en 2010 c'est l'Etat qui va percevoir le nouvel impôt payé par les entreprises et verser aux Collectivités une *compensation-relais*.

Il indique que la *compensation - relais* est la somme de deux composantes :

- la première composante calculée au plus élevé des deux montants suivants :
 - produit de TP 2009 : 14 866 666 € sur l'Etat 1259 TP de 2009
 - bases théoriques de TP pour 2010 taux d'imposition 2009, à savoir 19,94 % pour la CAHM.
- la deuxième composante : Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

dont seule la seconde évolue en fonction du taux voté par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

.../...

La Communauté d'agglomération a besoin d'ajuster ses moyens financiers au regard des actions qu'elle développe en faveur du développement économique et de l'emploi, notamment dans les domaines du développement touristique, du soutien au secteur viticole ainsi qu'aux Métiers d'art.

Aussi, au vu de cette réforme fiscale, il est proposé de passer le taux de 19,94 % à 20,17 % pour l'année 2010.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'augmentation du taux et de le passer de 19,94 à 20,17 % pour l'exercice 2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VOTER** un taux relais à 20,17 % pour l'exercice 2010.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **commune d'AGDE**
Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du taux de la Taxe
d'Enlèvement des Ordures
Ménagères de l'exercice 2010

N° 000063

Réf. : PHD/AMS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle d'une part, que par délibération du 11 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et d'autre part, qu'elle est devenue membre du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde au 1^{er} juin 2003.

Dans ces conditions et dans le cadre d'un dispositif dérogatoire, c'est la CAHM qui fixe chaque année le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, en perçoit directement le produit et qui reverse ce dernier au SMICTOM de Pézenas-Agde.

Il précise que les bases prévisionnelles de TEOM pour 2010 ne sont pas connues à ce jour (en 2009 elles s'élevaient à 98 496 182 €).

.../...

Il indique que sur proposition du SMICTOM de Pézenas-Agde, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur une augmentation de 6,9 % du taux de la TEOM et de le passer ainsi de 14,44 % à 15,44 % pour l'exercice 2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUGMENTER** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de le passer ainsi de 14,44 % à 15,44 % pour l'exercice 2010.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PRÉFECTURE BÉZIER
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2010 du «Transport Hérault
Méditerranée» et des restes
à réaliser 2009

N° 000064

Réf. : PHD/AMS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2010 du Budget annexe du «Transport Hérault Méditerranée» de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et précise que le vote s'effectue par chapitre.

Le Budget Primitif 2010 du «Transport Hérault Méditerranée» se présente de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 3 307 125,51 €**

- **Section d'Investissement : 251 549,61 €**

Il est, également, proposé d'acter la reprise des Restes à Réaliser de la Section d'Investissement correspondant :

- ✓ en dépenses : aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice 2009 telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements,
- ✓ et en recettes : aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Ils sont estimés à l'issue de l'année budgétaire, avant leur adoption au Compte Administratif.

.../...

Le Conseil communautaire, au titre de l'exercice clos en section d'investissement, peut procéder à la reprise anticipée des restes à réaliser au Budget Primitif 2010.

BUDGET « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » :

	RESTES A REALISER
Dépenses	44 032,25 €
Recettes	44 032,25 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2010
du « Transport Hérault Méditerranée »

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2010 du Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » de la façon suivante :

Budget Primitif 2010 du « TRANSPORT Hérault Méditerranée »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	3 063 125,51 €	UNANIMITE
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	234 000,00 €	
TOTAL.....		3 307 125,51 €	
RECETTES			VOTE
70	Vente de produits	6 000,00 €	UNANIMITE
73	Produit de la fiscalité	1 600 000,00 €	
74	Subvention d'exploitation	224 512,00 €	
002	Résultat reporté 2009	1 476 613,51 €	
TOTAL.....		3 307 125,51 €	

Budget Primitif 2010 du « TRANSPORT Hérault Méditerranée »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
23	Immobilisations en cours	234 000,00 €	UNANIMITE
001	Résultat reporté 2009	17 549,61 €	
TOTAL.....		251 549,61 €	
RECETTES			VOTE
021	Virement de la section de fonctionnement	234 000,00 €	UNANIMITE
1068	Affectation du résultat 2008	17 549,61 €	
TOTAL.....		251 549,61 €	

- **PREND ACTE** de la reprise anticipée des restes à réaliser 2009 de la Section d'Investissement.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2010 du PAEHM «LE PUECH»
à Portiragnes

N° 000065

Réf. : PHD/AMS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2010 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée du « PUECH » à Portiragnes et précise que le vote s'effectue par chapitre.

Le Budget Primitif 2010 du PAEHM du « PUECH » se présente de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 2 636 442,42 euros**

- **Section d'Investissement : 3 683 819,54 euros**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2010
du PAEHM du « Puech » à Portiragnes*

.../...

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2010 du Budget annexe du PAEHM du «PUECH» de la façon suivante :

Budget Primitif 2010 du PAEHM « LE PUECH »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		VOTE
011	Charges à caractère général	1 500 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 136 442,42 €
TOTAL.....		2 636 442,42 €
RECETTES		VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	2 547 377,12 €
002	Résultat reporté 2009	89 065,30 €
TOTAL.....		2 636 442,42 €

Budget Primitif 2010 DU PAEHM « LE PUECH »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		VOTE
001	Résultat reporté 2009	1 136 442,42 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 547 377,12 €
TOTAL.....		3 683 819,54 €
RECETTES		VOTE
16	Emprunt	2 547 377,12 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 136 442,42 €
TOTAL.....		3 683 819,54 €

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Finances. Fonction Publique
Territoriale. Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2010 du PAEHM
«LA CROUZETTE»
à Saint Thibéry

N° 000066

Réf. : PHD/AMS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBÉRY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2010 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée du « LA CROUZETTE » à Saint-Thibéry et précise que le vote s'effectue par chapitre.

Le Budget Primitif 2010 du PAEHM du « LA CROUZETTE » se présente de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 982 633,69 euros**

- **Section d'Investissement : 801 457,25 euros**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son Rapporteur,

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2010
du PAEHM du « La Crouzette » à Saint-Thibéry*

.../...

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2010 du Budget annexe du PAEHM de «*LA CROUZETTE*» de la façon suivante :

Budget Primitif 2010 DU PAEHM « LA CROUZETTE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		VOTE
011	Charges à caractère général	181 176,44 €
042	Opérations d'ordre entre sections	801 457,25 €
TOTAL.....		982 633,69 €
RECETTES		VOTE
70	Vente de terrains	801 457,25 €
002	Résultat reporté 2009	181 176,44 €
TOTAL.....		982 633,69 €

Budget Primitif 2010 DU PAEHM « LA CROUZETTE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		VOTE
16	Emprunt	635 261,86 €
001	Résultat reporté 2009	166 195,39 €
TOTAL.....		801 457,25 €
RECETTES		VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	801 457,25 €
TOTAL.....		801 457,25 €

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HERAULT MEDITERRANEE
SOUS-PRÉFECTURE DE BÉZIER
RECUE

12 AVR. 2010

Finances - Fonction Publique
Territoriale - Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :
- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2010 du PAEHM
«LES PRADELS» à Pomérols

N° 000067

Réf. : PHD/AMS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2010 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LES PRADELS » à Pomérols et précise que le vote s'effectue par chapitre.

Le Budget Primitif 2010 du PAEHM du « LES PRADELS » se présente de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 227 876,10 euros**

- **Section d'Investissement : 207 876,10 euros**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2010
du PAEHM « Les Pradels » à Pomérols*

.../...

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2010 du Budget annexe du PAEHM «LES PRADELS» de la façon suivante :

Budget Primitif 2010 DU PAEHM « LES PRADELS »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		VOTE
011	Charges à caractère général	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	207 876,10 €
TOTAL.....		227 876,10 €
RECETTES		VOTE
74	Opérations d'ordre entre sections	64 207,18 €
002	Résultat reporté 2009	163 668,92 €
TOTAL.....		227 876,10 €

Budget Primitif 2010 DU PAEHM « LES PRADELS »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		VOTE
001	Résultat reporté 2009	207 876,10 €
TOTAL.....		207 876,10 €
RECETTES		VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	207 876,10 €
TOTAL.....		207 876,10 €

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2010 du PAEHM «LA
CAPUCIERE» A BESSAN

N° 000068

Réf. : PHD/AMS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **commune d'AGDE**
Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PRÉFECTURE BÉZIER
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2010 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LA CAPUCIÈRE » à Bessan et précise que le vote s'effectue par chapitre.

Le Budget Primitif 2010 du PAEHM du « LA CAPUCIÈRE » se présente de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 6 339 162,02 euros**

- **Section d'Investissement : 7 047 133,69 euros**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2010
du PAEHM « La Capucière » à Bessan*

.../...

➤ **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2010 du Budget annexe du PAEHM «LA CAPUCIERE » de la façon suivante :

Budget Primitif 2010 du PAEHM « LA CAPUCIERE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		VOTE
011	Charges à caractère général	800 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	5 335 162,02 €
66	Charges financières	204 000,00 €
TOTAL.....		6 339 162,02 €
RECETTES		VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	5 911 971,67 €
002	Résultat reporté 2009	427 190,35 €
TOTAL.....		6 339 162,02 €

Budget Primitif 2010 du PAEHM « LA CAPUCIERE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	5 911 971,67 €
001	Résultat reporté 2009	1 135 162,02 €
TOTAL.....		7 047 133,69 €
RECETTES		VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	5 335 162,02 €
16	Emprunt	1 711 971,67 €
TOTAL.....		7 047 133,69 €

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2010 du PAEHM
«LES CLAIRETTES»
à Adissan

N° 000069

Réf. : PHD/AMS/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2010 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LES CLAIRETTES » à Adissan et précise que le vote s'effectue par chapitre.

Le Budget Primitif 2010 du PAEHM « LES CLAIRETTES » se présente de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 54 732,83 euros**

- **Section d'Investissement : 109 465,66 euros**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2010
du PAEHM « Les Clairettes » à Adissan*

.../...

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2010 du Budget annexe du PAEHM « *LES CLAIRETTES* » de la façon suivante :

Budget Primitif 2010 DU PAEHM « LES CLAIRETTES »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €
TOTAL.....		54 732,83 €
RECETTES		VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €
TOTAL.....		54 732,83 €

Budget Primitif 2010 DU PAEHM « LES CLAIRETTES »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €
001	Résultat reporté 2009	54 732,83 €
TOTAL.....		109 465,66 €
RECETTES		VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €
16	Emprunt	54 732,83 €
TOTAL.....		109 465,66 €

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2010 du «Parc Technologique»
à Saint Thibéry

N° 000070

Réf. : PHD/AMS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **commune d'AGDE**
Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2010 du « *PARC TECHNOLOGIQUE* » à *Saint-Thibéry* et précise que le vote s'effectue par chapitre.

Le Budget Primitif 2010 du PAEHM du « *PARC TEHCNOLOGIQUE* » se présente de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 232 316,80 euros**

- **Section d'Investissement : 444 633,60 euros**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,

Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2010

du « Parc Technologique » à Saint Thibéry

.../...

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2010 du Budget annexe du «*PARC TECHNOLOGIQUE*» de la façon suivante :

Budget Primitif 2010 du « PARC TECHNOLOGIQUE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		VOTE
011	Charges à caractère général	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	212 316,80 €
TOTAL.....		232 316,80 €
RECETTES		VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	232 316,80 €
TOTAL.....		232 316,80 €

Budget Primitif 2010 du « PARC TECHNOLOGIQUE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	232 316,80 €
001	Résultat reporté 2009	212 316,80 €
TOTAL.....		444 633,60 €
RECETTES		VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	212 316,80 €
16	Emprunt	232 316,80 €
TOTAL.....		444 633,60 €

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PRÉFECTURE DE BÉZIERS
RECU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :
- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2010 du PAEHM
«L'AUMORNE» à Florensac

N° 000071

Réf. : PHD/AMS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2010 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée de « L'AUMORNE » à Florensac et précise que le vote s'effectue par chapitre.

Le Budget Primitif 2010 du PAEHM de « L'AUMORNE » se présente de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 1 121 720,20 euros**
- **Section d'Investissement : 1 123 389,15 euros**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2010
du PAEHM de « L'Aumorne » à Florensac

.../...

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2010 du Budget annexe du PAEHM de «L'AUMORNE» de la façon suivante :

Budget Primitif 2010 DU PAEHM de « L'AUMORNE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		VOTE
011	Charges à caractère général	800 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 668,95 €
002	Résultat reporté 2009	320 051,25 €
TOTAL.....		1 121 720,20 €
RECETTES		VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	1 121 720,20 €
TOTAL.....		1 121 720,20 €

Budget Primitif 2010 DU PAEHM de« L'AUMORNE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	1 121 720,20 €
001	Résultat reporté 2009	1 668,95 €
TOTAL.....		1 123 389,15 €
RECETTES		VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	1 668,95 €
16	Emprunt	1 121 720,20 €
TOTAL.....		1 123 389,15 €

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2010 du PAEHM
«LA MEDITERRANEENNE»
à Agde

N° 000072

Réf. : PHD/AMS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

1 5 AVR. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2010 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LA MEDITERRANÉENNE » à Agde et précise que le vote s'effectue par chapitre.

Le Budget Primitif 2010 du PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE » se présente de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 1 230 000,00 euros**

- **Section d'Investissement : 1 230 000,00 euros**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2010
du PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde*

.../...

➤ **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2010 du Budget annexe du PAEHM «*LA MEDITERRANÉENNE* » de la façon suivante :

Budget Primitif 2010 DU PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		VOTE
011	Charges à caractère général	1 230 000,00 €
TOTAL.....		1 230 000,00 €
RECETTES		VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	1 230 000,00 €
TOTAL.....		1 230 000,00 €

Budget Primitif 2010 DU PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	1 230 000,00 €
TOTAL.....		1 230 000,00 €
RECETTES		VOTE
16	Emprunt	1 230 000,00 €
TOTAL.....		1 230 000,00 €

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :
- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2010 du PAEHM «LE
ROUBIE» à Pinet

N° 000073

Réf. : PHD/AMS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** M. Ansiu REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINTE THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER (jusqu'à la question n°15) * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2010 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «*LE ROUBIÉ*» à Pinet et précise que le vote s'effectue par chapitre et par opération.

Le Budget Primitif 2010 du PAEHM «*LE ROUBIÉ*» se présente de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 800 000,00 euros**

- **Section d'Investissement : 800 000,00 euros**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 mars 2010,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2010
du PAEHM « Le Roubié » à Pinet*

.../...

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2010 du Budget annexe du PAEHM «*LE ROUBIÉ*» de la façon suivante :

BUDGET Primitif 2010 DU PAEHM « LE ROUBIÉ »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		VOTE
011	Charges à caractère général	800 000,00 €
TOTAL.....		800 000,00 €
RECETTES		VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	800 000,00 €
TOTAL.....		800 000,00 €

Budget Primitif 2010 DU PAEHM « LE ROUBIÉ »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	800 000,00 €
TOTAL.....		800 000,00 €
RECETTES		VOTE
16	Emprunt	800 000,00 €
TOTAL.....		800 000,00 €

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 36

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Contrat Urbain de Cohésion
Sociale (CUCS) –
1ère répartition de subventions
aux associations (exercice 2010)

N° 000074

Question n°15 à l'OJ

Réf. : PHD/DL/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée à la politique de la ville

Madame la vice-présidente expose que dans le cadre de ses compétences en matière de Politique de la Ville et, plus particulièrement, du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, un avis d'appel à projet a été lancé pour l'exercice 2010 et que suite à ce dernier l'Assemblée délibérante doit procéder au vote de la répartition des subventions accordées aux associations et partenaires ayant répondu.

Elle précise que ces subventions viennent en supplément, selon les projets, de celles accordées par : l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) ; le Conseil Général ; la Caisse d'Allocations Familiales d'Agde et la ville d'Agde.

Ainsi, dans le cadre d'une première répartition dont le montant total s'élève à 74 500 €, il est proposé d'allouer les subventions suivantes :

- | | |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5 000 € | à la Ville d'Agde pour le fonctionnement de la Maison de la Justice d'Agde. |
| 9 000 € | à l'ADIAV (Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victimes), pour l'action : « Aide aux victimes par l'accueil, l'écoute, l'information par le droit et l'orientation ». |
| 9 000 € | au CIDEF (association Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Hérault, pour l'action : « Permanences d'Information et de Médiation familiale ». |
| 1 000 € | à la Fédération Départementale Léo Lagrange, pour l'action : « Prévention du Surendettement ». |

.../...

10 000 €	à l'association Episode , pour l'action : « Point Ecoute ».
2 000 €	au collège Paul Emile Victor d'Agde , pour l'action : « Ecole ouverte ».
5 000 €	au collège Paul Emile Victor d'Agde , pour l'action : « Atelier Relais ».
1 000 €	à l'association Agde en scène , pour l'action : « Activités d'expression jeunesse ».
3 000 €	à l'association Départementale des foyers ruraux de l'Hérault , pour l'action : « Les portes du temps/ Canal du Midi »
1 000 €	à l'association Love Flam and Co , pour l'action « Vivre ensemble aujourd'hui à la Glacière ».
7 000 €	à la ville d' Agde , pour l'action : « Agde au fil du temps ».
500 €	à l'association Départementale d'Information sur le Logement , pour l'action : « Permanences à la Maison de l'habitat »
3 000 €	à la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault , pour l'action : « Cap sur l'avenir ».
11 000 €	au Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale , pour l'action : « Accueil de Loisirs »
2 000 €	à l'association Athlétic Club des Pays d'Agde , pour l'action : « Athlez-vous bien en pays d'Agde »
5 000 €	à l'ordre des avocats de Béziers , pour l'action : « Permanences de avocats à la MJD ».
<hr/>	
74 500 €	

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur cette première répartition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

- **APPROUVER** la répartition de subventions aux associations dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale telles que présentées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PRÉFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 36

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Contrat Intercommunal de
Sécurité et de Prévention de la
Délinquance : subvention
à l'association Léo Lagrange
pour le fonctionnement de
l'action «Vacances Educatives»
dans le cadre de la Politique
de la Ville

N° 000075

Réf. : PHD/DL/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS * CAUX : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * MONTAGNAC : M. Roger FAGES * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD * PORTIRAGNES : MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * CAUX : M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * MONTAGNAC : MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NIZAS : M. Guy MILLAT * POMEROLS : Mme Rosine DOLZ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée à la politique de la ville

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre des actions prioritaires du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) un projet en direction des jeunes a été mis en place sur l'ensemble du territoire et ce afin de permettre aux jeunes collégiens et aux jeunes adultes de l'agglomération de bénéficier d'un accompagnement éducatif tout au long de l'année.

Madame le Rapporteur expose que dans le but de prévenir la délinquance et l'errance des jeunes peu ou pas investis sur les activités existantes à travers une action éducative globale, la Communauté d'Agglomération souhaite participer au fonctionnement de l'action «Vacances Éducatives» mise en place par l'association Léo Lagrange pendant les vacances scolaires

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de verser à cette association une subvention d'un montant de 8 200 €.

Madame la vice-présente indique que le programme des vacances éducatives prévoit pendant les vacances scolaires plusieurs sessions d'accompagnement éducatif organisées sur différentes communes de l'Agglomération et notamment :

- pour la première semaine des vacances de pâques 1 session sur Pézenas, 1 session sur Montagnac avec une journée d'activités communes aux deux sessions le vendredi et 1 session sur Agde,
- pour la deuxième semaine 1 session sur Bessan, avec une journée d'activités communes aux deux sessions le vendredi

.../...

Elle précise que le public ciblé concerne les élèves inscrits dans les établissements scolaires du collège Jean Bène de Pézenas, du collège Jules Ferry de Montagnac, du collège Victor Hugo de Bessan et du collège Paul-Emile Victor et collège René Cassin en Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** à l'association « Léo Lagrange » une subvention d'un montant global de 8 200 euros et de passer une convention d'objectif afin de formaliser les missions à accomplir ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante, soit la somme de 8 200 € sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE
12 AVR. 2010
Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ~~ordinaire~~ ^{SOUS-PRÉFECTURE BEZIERS} à ^{REÇU LE}

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 36

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Aménagement d'espaces de
stockage de produits
phytosanitaires du Centre
technique des «Rodettes»
à Pézenas :
attribution du lot 5 «dispositif
de traitement hydrocarbure et
des effluents phytosanitaires»

N° 000076

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement d'espaces de stockage de produits phytosanitaires au Centre technique des "Rodettes" à Pézenas, la Communauté d'agglomération a lancé une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et qu'à l'issue de celle-ci, le lot 5 « dispositifs de traitements hydrocarbure et des effluents phytosanitaires » a été déclaré infructueux.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une nouvelle consultation a été lancée et que la Commission d'appel d'offres, réunie en date du 16 février 2010 a décidé de retenir l'entreprise **BIOTISA** pour un montant global de **40 313,64 € HT**.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer le marché conformément au choix des membres de la Commission d'appel d'offres.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 16 février 2010,
Arès en avoir délibéré*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché « aménagement de dispositifs phytosanitaires du Centre technique « des Rodettes », lot 5 « dispositifs de traitements hydrocarbures et des effluents phytosanitaires » avec l'entreprise BIOTISA pour un montant de 40 313,64 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,



SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 36

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Travaux de réhabilitation du
théâtre de Pézenas : attribution
des marchés (lots 14, 17 et 18)

N° 000077

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS * CAUX : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * MONTAGNAC : M. Roger FAGES * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD * PORTIRAGNES : MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * CAUX : M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * MONTAGNAC : MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NIZAS : M. Guy MILLAT * POMEROLS : Mme Rosine DOLZ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation du théâtre de Pézenas, les lots 14 « cloisons doublages » 17 « peinture » et 18 « ascenseurs » ont été déclarés infructueux et relancés sous forme d'appel d'offres ouvert .

Monsieur le Rapporteur expose que la Commission d'appel d'offres, réunie en date du 26 mars 2010 a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 14 «cloison doublage» à l'entreprise NARBONNAISE DE PLATRERIE pour un montant de 43 287,92 € HT
- Lot 17 « peinture » à l'entreprise LIBES pour un montant de 39 844,40 € HT
- Lot 18 « ascenseurs » à l'entreprise ACAF pour un montant de 28 125 € HT

Il propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés conformément aux choix des membres de la Commission d'appel d'offres.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 26 mars 2010,
Après en avoir délibéré*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés aux entreprises suivantes :
 - Lot 14 «cloison doublage» à l'entreprise NARBONNAISE DE PLATRERIE pour un montant de 43 287,92 € HT;
 - lot 17 « peinture » à l'entreprise LIBES pour un montant de 39 844,40 € HT
 - et le lot 18 « ascenseurs » à l'entreprise ACAF pour un montant de 28 125 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR, 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 36

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Acceptation de la mise
à disposition d'un agent de la
commune de Nézignan l'Evêque
à la CAHM à 50 % depuis
le 1er juillet 2007

N° 000078

Réf. : PHD/TS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS * CAUX : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * MONTAGNAC : M. Roger FAGES * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD * PORTIRAGNES : MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * CAUX : M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * MONTAGNAC : MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NIZAS : M. Guy MILLAT * POMEROLS : Mme Rosine DOLZ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des transferts de moyens des communes vers la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, un agent de la commune de Nézignan l'Evêque est mis à disposition de la Communauté d'agglomération à hauteur de 50 % de son temps de travail.

Il expose que cette mise à disposition est arrivée à échéance le 1er juillet 2007, la commune de Nézignan l'Evêque a délibéré dans sa séance du 27 juin 2007 pour renouveler cette mise à disposition. De son côté la Communauté d'agglomération devait accepter ce renouvellement ce qui n'a pas été fait à cette occasion.

Toutefois, l'agent concerné a continué à exercer 50 % de son temps de travail pour des missions relevant du service « propreté » de l'EPCI.

Il est donc proposé d'accepter rétroactivement la mise à disposition d'un agent de la commune de Nézignan l'Evêque à la CAHM à hauteur de 50 % d'un temps complet depuis le 1^{er} juin 2007 jusqu'au 30 juin 2010 en contrepartie d'un remboursement du coût du salaire de l'agent concerné et selon les modalités prévues dans la convention annexée à la présente délibération.

Il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le renouvellement de cette mise à disposition.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

DECIDE A L'UNANIMITE

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent à 50 % d'un temps complet ;

- **D'INSCRIRE** au Budget les crédits nécessaires à la prise en charge du remboursement de ces salaires.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 36

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Renouvellement du contrat
du responsable du Plan Local
pour l'Insertion et l'Emploi
Hérault Méditerranée (PLIE)
et transformation en contrat
à durée indéterminée

N° 000079

Réf. : PHD/TS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Edgar SICARD, vice-président délégué aux ressources humaines, relations sociales et protocole

Monsieur le vice-président expose que le contrat de la Responsable du Plan Local d'Insertion par l'Economie Hérault Méditerranée arrive à échéance le 6 juin 2010. Cet agent en poste sur un emploi permanent est engagé par voie contractuelle dûment autorisé par le Conseil communautaire depuis six ans.

Monsieur le Rapporteur indique qu'afin de poursuivre la politique d'insertion par l'économie, il est proposé de renouveler son contrat dans le cadre d'un Contrat à Durée Indéterminée conformément aux dispositifs de la Loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu la Loi n°2005-843 du 26 juillet 2005
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en date du 15 mars 2010,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

- **DE RENOUVELER** l'engagement contractuel de la Responsable du PLIE Hérault Méditerranée à compter du 6 juin 2010 pour une durée indéterminée ;

- **DE FIXER** la rémunération de l'intéressée par référence au 7^{ème} échelon du grade d'Attaché territorial.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 36

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Modification du Plan
d'Occupation des Sols à Agde :
avis du Conseil communautaire

N° 000080

Réf. : DM/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS * CAUX : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * MONTAGNAC : M. Roger FAGES * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD * PORTIRAGNES : MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * CAUX : M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * MONTAGNAC : MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NIZAS : M. Guy MILLAT * POMEROLS : Mme Rosine DOLZ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Alain VOGEL-SINGER, 1^{er} vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Monsieur le 1^{er} vice-président expose que :

- Vu les articles L 122-2 et L 122-4 du Code de l'urbanisme fixant les règles applicables en matière d'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser ou naturelles lorsqu'un périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale a été arrêté, et les modalités de dérogation à cette règle sur avis conforme du Syndicat Mixte en charge du SCOT du Biterrois ;
- Vu que la commune d'Agde dispose d'un Plan d'Occupation des Sols dont la dernière révision a été approuvée le 9 septembre 2000.
- Que depuis cette date ce document a fait l'objet de plusieurs modifications, la dernière approuvée le 25 septembre 2008, et de deux révisions simplifiées les 22 décembre 2005 (ZAC Capiscol) et 24 juillet 2008 (Centre aquatique, secteur des Rochers) ;
- Que parallèlement aux études en cours de la Révision générale (vers un PLU) prescrite le 25 septembre 2008, la commune a décidé de procéder à une modification sur quelques sujets plus ponctuels.

La commune d'Agde procède à la modification de son Plan d'Occupation des Sols et sollicite, conformément à la demande du commissaire enquêteur, l'avis de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

.../...

Cette modification porte sur deux secteurs :

- L'un actuellement en zone IUCd dédié à l'habitat, serait modifié pour permettre d'y ajouter des vocations plus larges de types activités tertiaires :
La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée favorable à la mise en œuvre des mixités de fonctions urbaines ne peut être que favorable à cette initiative à l'endroit envisagé (face à But).
- L'autre actuellement en zone 5NA4 à Rochelongue porte sur la suppression d'un emplacement réservé pour pouvoir faire des programmes immobiliers d'hôtellerie pour permettre la réalisation d'hébergement touristique sous forme d'hôtels :
La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée défendant l'économie touristique première richesse de la CAHM est tout à fait favorable à cette évolution considérant la nécessité de renforcer l'offre en hébergement

Conformément aux articles L122-2 et L 122-4 du Code de l'urbanisme précité, l'ouverture à l'urbanisation des zones naturelles doit être soumise à l'avis conforme du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois, après avis de la Communauté d'agglomération.

Par conséquent, il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

DECIDE A L'UNANIMITE

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

- **DE DONNER** un avis favorable à la modification du Plan d'Occupation des Sols sur la commune d'Agde.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance **ordinaire**, à

commune d'AGDE
Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PRÉFECTURE BÉZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 36

Date de convocation :
Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :
- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements
sociaux 2010 :
programmation prévisible

N° 000085
Question n°26 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'Habitat

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre de la mise en œuvre de la *délégation des « aides à la pierre »*, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est amenée à délibérer en début d'année sur la programmation prévisionnelle 2010 de production de logements sociaux sur son territoire.

Il indique qu'à ce jour, le recensement de cette programmation, fait **état de la production de :**

- **198 logements locatifs sociaux**
- **et 41 en accession sociale**

cette programmation correspond aux objectifs 2010 de la convention des aides à la pierre qui est à signer avec l'Etat.

.../...

Adresse projet	Communes	Opérateurs	Nbre logts locatifs	Nbre Accession Sociales	CATEGORIES DE FINANCEMENTS				Financements prévisionnels	Points étapes prévisionnels	Observations
					PLAI	PLUS	PLS Familial	PLUS CD			
Rue des Genêts, à proximité du château d'eau	VIAS	ARCADE	36	10 Pass-Foncier	10	22	4		CAHM Etat CG CR Exceptionnel	-PC déposé - Modification PC en cours -Notif. : avril 10 -AO : juillet 10	
Chemin MontBlanc-Cave Coopérative	BESSAN	HERAULT HABITAT	30	16 PSLA	5	25			CAHM Etat CG CR (?)	- Dépôt PC : courant avril 2010 - Notif. : sept.10 - AO : oct.10	
Rue de Badassac et rue des Capucines-Ancien Ets Magne	FLORENSAC	HERAULT HABITAT	43	7 PSLA	14	29			CAHM Etat CG CR Exceptionnel	- Dépôt PC : début avril - Notif. : mai 10 - AO : oct.	PC minute présenté à la mairie le 23/02/10
Impasse du presbytère	FLORENSAC	Commune de Florensac	1		1				CAHM Etat CG CR (?)	- Notif. : avril/mai 10	
Bvd Nelson Mandela-Pléguébiaux	PEZENAS	HERAULT HABITAT	25	5 PSLA	8	17			CAHM Etat CG CR (?)	-Obtention PC : 21/10/2009 -Notif. : juin/juillet 10	
Lot « Le Clos St Aubin »	AUMES	HERAULT HABITAT	8	3 PSLA	3	5			CAHM Etat CG CR (?)		Recours des tiers
Chemin de l'Espourtel, le Devois de la Garenne	CASTELNAU DE GUERS	DOMICIL	18		5	13			CAHM Etat CG CR (?)		Recours des tiers
Le presbytère	CASTELNAU DE GUERS	DOMICIL	3		3				CAHM Etat CG CR (?)	-Dépôt PC: mai 2010 -Notif : sept.10 - AO : déc.10	
SOUS TOTAL			164	41	49	111	4	0			
Route de Roujan – Tranche 3	PEZENAS	HERAULT HABITAT	34					34	CAHM Etat CG CR (?)	- Notif.: juillet/août 10 - AO : juillet/août 10	Démolition Construction
TOTAL			198	41	49	111	4	34			
Pourcentage %			100,00		25	56	2	17			

Recensement de la **production spécifique** : hébergement pour les travailleurs saisonniers et les EHPAD

Nature du logement spécifique	Adresse Projet	Communes	Nbre logts ou lits	CATEGORIES DE FINANCEMENTS				Financements	Points étapes prévisionnels
				PLAI	PLUS	PLS Spécifiqu	PLUS CD		
Hébergements saisonniers	Cap d'Agde	AGDE	60	60	0	0		CAHM Etat CG (?) CR (?)	Etude de faisabilité
EHPAD		AGDE	60			30		Agréments Etat	PC obtenu
		NEZIGNAN L'EVEQUE	12			6		Agréments Etat	Etude de faisabilité
		ADISSAN	60			30		Agréments Etat	Pré- étude de faisabilité
TOTAL			192	60		66^(*)			

(*) un agrément pour 2 lits

Monsieur le Rapporteur précise que la présente décision est une photographie, à ce jour, de la programmation en logements sociaux. Sachant que celle-ci est susceptible d'évoluer au cours des prochains mois, une délibération définitive sera proposée d'ici la fin de l'année afin de prendre en compte les ajustements intervenus dans l'année.

Les membres du Conseil communautaire seront invités à approuver la présente programmation prévisionnelle de la production des logements sociaux 2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 mars 2010,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la programmation prévisionnelle de la production des logements sociaux 2010 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée telle qu'exposée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
Sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

**commune d'AGDE
Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,**

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

REÇU LE
12 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS * CAUX : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * MONTAGNAC : M. Roger FAGES * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD * PORTIRAGNES : MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * CAUX : M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * MONTAGNAC : MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NIZAS : M. Guy MILLAT * POMEROLS : Mme Rosine DOLZ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 36

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PASS FONCIER :
enveloppe financière 2010

N° 000086

Question n°27 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Monsieur le vice-président rappelle que le dispositif PASS Foncier a été validé selon la délibération du 2 février 2009 complétée par la délibération du 9 novembre 2010.

Ce dispositif d'accession sociale à la propriété, prévu jusqu'en décembre 2010, est ouvert du fait du subventionnement apporté par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée :

- 3 000 € ou 4 000 € par logement et permet aux futurs accédants de bénéficier d'avantages particuliers comme la TVA à 5,5%, majoration et doublement du prêt à taux 0%.

Il expose que pour l'exercice 2010, 136 projets de logements en accession sont envisageables :

- 67 dossiers en cours reportés de 2009,
- 69 logements pour des projets 2010 pour lesquels des aménageurs ou promoteurs ont pris rang ainsi que des demandes prévisibles de la part de particuliers.

En terme budgétaire, il est nécessaire de prévoir le financement de 170 logements soit 34 déposés en 2009 plus 136 de 2010 pour un montant de 595 000 €.

- pour l'année 2009, l'Etat s'est engagé à verser 19 000 € à la CAHM sur cette opération.
- Pour l'année 2010, l'Etat n'a pas, à ce jour, réitéré ses aides puisque la décision d'apporter une aide aux collectivités qui subventionnent le PASS Foncier soit 1 000 ou 2 000 € par logement est en attente.

.../...

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de réitérer la position de la Communauté d'agglomération prise en 2009 sur ce dispositif de PASS Foncier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE REITERER** la position de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée prise en 2009 sur la mise en place du dispositif PASS Foncier pour la réalisation de logements en accession sociale à la propriété ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront prévus au Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 36

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Engagement de la procédure du
Programme Local de l'Habitat
Intercommunal Hérault
Méditerranée et de
l'Observatoire de l'Habitat :
personnes morales et modalités
d'association

N° 000087

Question n°28 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY (jusqu'à la question n°28), Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le Rapporteur rappelle que par délibération du 7 décembre 2009, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de lancer la procédure du Programme Local de l'Habitat Intercommunal Hérault Méditerranée (PLHI) et l'Observatoire de l'Habitat.

Il expose que conformément aux articles R 302-3, R 302-5 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, il est proposé l'association de personnes morales et les modalités d'associations suivantes :

- il convient donc de désigner les personnes morales nécessaire à l'élaboration de ce PLHI et Observatoire qui y seront associées sont selon la liste suivante :
- les représentants de l'Etat en l'occurrence M. le Préfet et/ou ses services représentants,
- le Conseil Régional,
- le Conseil Général,
- l'Agence Nationale de l'Habitat nationale et locale,
- la Caisse des Dépôts,

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

.../...

- les bailleurs HLM : DOMICIL, FDI Habitat, Hérault Habitat, Nouveau Logis, OPHLM de Béziers,
- l'Action logement (collecteurs du 1%),
- l'ADIL (Agence de l'Information sur le Logement),
- le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement), la Caisse d'Allocations Familiales, l'EPF (Etablissement Public Foncier),
- la Chambre des Notaires,
- la Chambre de Commerce et Industrie, la Chambre des Métiers,
- la Chambre de l'Agriculture,
- les représentants des agents immobiliers (FNAIM),
- les représentants des professionnels du Bâtiment (CAPEB, Fédération départementale du Bâtiment),
- le PACT Hérault – AUDE Habitat et URBANIS,
- les communes membres de la Communauté d'agglomération et organes compétents chargés de l'élaboration du SCOT et des PLU
- et toute personne dont la participation sera nécessaire.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

- Et de préciser que les modalités d'association de ces personnes se feront sous forme de Comité de pilotage, comité technique, réunions et entretiens spécifiques avec remise des supports et documents nécessaires à la bonne tenue des échanges.

Dans l'engagement de la procédure du Programme Local de l'Habitat Intercommunal Hérault Méditerranée et de l'Observatoire de l'Habitat, monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à valider les personnes morales dont il est jugé utile d'associer à l'élaboration du programme, ainsi que les modalités d'association.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son Rapporteur;

Vu les articles R 302-3, R 302-5 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mars 2010

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** les personnes morales dont il est jugé utile d'associer à l'élaboration du programme Local de l'Habitat, ainsi que les modalités d'association telles que sus-exposées ;
- **DE CHARGER** son Président d'adresser la présente délibération aux personnes morales associées à l'élaboration du programme Local de l'Habitat.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Circuit des belvédères sur
le territoire de la CAHM :
lancement d'un marché à bons
de commande et demande
de subventions

N° 000088

Question n°29 à l'OJ

Réf. : DM/SB/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 29 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS * CAUX : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * MONTAGNAC : M. Roger FAGES * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD * PORTIRAGNES : MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * CAUX : M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * MONTAGNAC : MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NIZAS : M. Guy MILLAT * POMEROLS : Mme Rosine DOLZ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Véronique SALGAS, vice-présidente délégué à l'Environnement

Madame la vice-présidente rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé en 2007 un diagnostic des paysages naturels et ruraux de son territoire (plan paysage) et que de cette étude sont ressorties plusieurs actions dont la mise en place d'un circuit des belvédères qui consiste à repérer des points hauts du territoire mettant en évidence des paysages remarquables de l'agglomération afin d'y installer des tables de lecture (mobilier).

Madame le Rapporteur expose, qu'aujourd'hui, 18 sites ont été identifiés sur l'ensemble du territoire et que ces derniers couvrent le maximum d'unités paysagères définies dans le plan paysage. Pour chacun d'entre eux, une fiche descriptive a été élaborée, comprenant entre autre la thématique principale et les sites visibles, les aménagements (sécurité, confort) existants et/ou à créer, l'accessibilité (à pied, par la route, personnes à mobilité réduite, parkings...) en l'état et/ou à créer, la fréquentation du site, les coordonnées GPS de l'implantation des tables, des photos, les coût des tables de lecture...

Ainsi, selon l'amplitude du paysage, une à deux tables pourront être installées sur chacun des sites pour un coût allant de 6 184 € HT à 14 204 € HT.

Afin de réaliser ce circuit de belvédères sur l'ensemble du territoire intercommunale, madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous formes de procédure adaptée, et de passer à l'issue de cette dernière un marché à bons de commande avec mini et maxi pour une durée de quatre ans.

.../...

Elle indique que le montant minimum du marché est fixé à 6 200 € HT et le montant maximum à 190 000 € hors taxes et précise, également, que ce type d'opération peut être subventionné et propose ainsi aux membres du conseil de solliciter les aides financières auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional ainsi qu'un complément auprès du Conseil Général.

L'Assemblée délibérante est donc invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme de procédure adaptée pour la réalisation du circuit des belvédères sur le territoire intercommunal :
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marchés à intervenir conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire :
- **DE SOLLICITER** toutes les subventions auprès de l'Europe de l'Etat du Conseil Régional et du Conseil Général pour mener à bien cette action ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
Sous-préfecture BEZIERS
REÇU LE

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Parc photovoltaïque - centrale
solaire au sol de la société N3D
sur la commune de Bessan
(La Valmale) :
validation du projet

N° 000089

Question n°30 à l'OJ

Réf. : DM/SB/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Véronique SALGAS, vice-présidente délégué à l'Environnement

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a élaboré un schéma directeur des énergies renouvelables et que le volet solaire de ce schéma, validé par délibération du conseil communautaire du 29 juin 2009, peut être utilisé en tant qu'outil d'aide à la décision.

Madame le Rapporteur expose que la société N3D (filiale de Norbert Dentressangle) envisage de réaliser et d'exploiter une centrale solaire au sol sur la commune de Bessan et que l'implantation de ce projet nécessite l'avis du Conseil communautaire.

Elle indique, conformément au rapport joint en annexe, que cette centrale développera sur une superficie de 14 ha une puissance installée de 4,2 Mwc pour une production annuelle de 5 820 Mw correspondant à la consommation chauffage de 2 328 habitants et que la technologie des panneaux qui seront utilisés est du silicium polycristallin.

Elle précise également que l'étude d'impact a été réalisée et démontre que le projet n'est pas incompatible avec les contraintes et enjeux du site d'implantation.

L'Assemblée délibérante est donc invitée à se prononcer sur ce projet.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER un avis favorable** pour l'implantation d'une Centrale solaire au sol de la société 3 D sur la commune de Bessan ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOLS-PREFECTURE
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Parc photovoltaïque - Centrale
solaire au sol de la société
«solaire Saint-Thibéry Sas»
sur la commune de Saint
Thibéry :
validation du projet

N° 000090

Question n°31 à l'OJ

Réf. : DM/SB/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'Environnement

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a élaboré un schéma directeur des énergies renouvelables et que le volet solaire de ce schéma, validé par délibération du conseil communautaire du 29 juin 2009 peut être utilisé en tant qu'outil d'aide à la décision.

Madame le Rapporteur expose que la société SOLAIRE SAINT THIBERY SAS envisage de réaliser et d'exploiter une centrale solaire au sol sur la commune de Saint-Thibéry et que l'implantation de ce projet nécessite l'avis du conseil communautaire.

Elle indique, conformément au rapport joint en annexe, que cette centrale développera -sur une superficie de 7,5 ha (parcelles: OA 1, OA 1201 et OA 1202)- une puissance installée de 3 Mwc pour une production annuelle de 3750 Mwh correspondant à la consommation chauffage compris de 1 500 habitants (65 % de la population actuelle de la commune) et que la technologie des panneaux qui seront utilisés est du silicium polycristallin

Elle précise, également, que l'étude d'impact a été réalisée et démontre que le projet n'est pas incompatible avec les contraintes et enjeux du site d'implantation.

Les membres du Conseil communautaire sont donc invités à se prononcer sur ce projet.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER un avis favorable** sur l'implantation d'une centrale solaire au sol de la société solaire Saint-Thibéry Sas sur la commune de Saint Thibéry ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Ouvrages «Basse Vallée de l'Hérault» : validation des parcelles objet du transfert de propriété du Conseil Général de l'Hérault vers la CAHM

N° 000091

Question n°32 à l'OJ

Réf. : DM/SB/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'Environnement

Madame la vice-présidente rappelle que dans un souci de simplification de la carte intercommunale et d'une meilleure maîtrise des risques inondations, la communauté d'agglomération a repris depuis le 1^{er} janvier 2007, au titre de sa compétence en matière d'aménagement de cours d'eau cadastrés d'intérêt communautaire, l'entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques créés par le syndicat mixte de la Basse vallée de l'Hérault situés sur le territoire intercommunal et propriété du Conseil Général de l'Hérault (*ruisseaux du Courredous et de l'Ardailhon ; chenal entre le canal du midi et la mer ; ouvrages hydrauliques tels que barrages anti-sel, vis d'exhaure, épis en enrochements*).

Madame le Rapporteur expose que le Conseil Général a souhaité transférer l'ensemble des ouvrages ainsi que le patrimoine immobilier à la CAHM après avoir procédé à la dissolution du Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Hérault et que dans l'attente de la procédure de transmission des parcelles au profit de la CAHM sur la base de l'euro symbolique des conventions de mise à disposition liant la CAHM au Conseil Général ont été mises en place.

Elle indique qu'à ce jour, le travail de collecte des actes et servitudes lié à chaque terre est achevé et propose donc aux membres du Conseil communautaire de valider la liste des parcelles ainsi que les ouvrages qui deviendront propriété de la Communauté d'agglomération.

.../...

- Les parcelles du Conseil Général proposées dans ce transfert se situent sur les communes d'Agde Bessan, Florensac et Vias.
Elles sont situées en berge des ruisseaux des Courredous, de l'Ardaillon ou de leurs affluents ainsi que du Chenal du Clôt de Vias.
- Les ouvrages concernés sont le suivants:
 - le barrage anti sel sur le chenal de Vias (non cadastré), son local technique et sa station pilote
 - la passerelle reliant les plages de la Tamarissière et de Farinette (non cadastrée)
 - le barrage-pont anti-sel de l'Ardaillon (non cadastré)
 - la station de pompage des Courredous et sa station pilote de la Gaufrèze
 - l'ouvrage de liaison de la roubine du Clos au chenal maritime du chenal du Clôt de Vias

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** la liste des parcelles et ouvrages énoncés ci dessus qui constitueront les nouveaux biens de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les actes notariés à venir pour valider ce changement de propriété ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Digue de Cazouls d'Hérault :
convention de gestion

N° 000092

Question n°33 à l'OJ

Réf. : DM/SB/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

16 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS * CAUX : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * MONTAGNAC : M. Roger FAGES * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD * PORTIRAGNES : MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * CAUX : M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * MONTAGNAC : MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NIZAS : M. Guy MILLAT * POMEROLS : Mme Rosine DOLZ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'Environnement

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement et de travaux liés aux cours d'eau cadastrés d'intérêt communautaire, le conseil communautaire, par délibération en date du 28 juillet 2003, et du 10 septembre 2004 a reconnu d'intérêt communautaire « les études, la construction et l'entretien des digues de protection ainsi que celles intéressant la sécurité publique » et notamment la digue de protection sur la commune de Cazouls d'Hérault, constituée en intégralité de parcelles communales.

Madame le Rapporteur expose que le décret n°2007-1735 du 11 novembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques, stipule que ces digues doivent faire l'objet d'un arrêté Préfectoral de classement qui précise les droits et devoirs des propriétaires et gestionnaires, ainsi que les documents et études qui doivent être réalisés et que conformément à l'arrêté n°2009-I-1086 du 17/12/09, concernant la digue de Cazouls d'Hérault une grande partie de ces éléments doivent être fournis durant l'année 2010 et notamment : le dossier d'ouvrage, le diagnostic de sûreté, la description de l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation et la surveillance de l'ouvrage, le registre d'ouvrage.

Ainsi, elle indique que dans le cadre de la reconnaissance de l'Intérêt communautaire de la digue de Cazouls d'Hérault, la Communauté d'agglomération doit assumer l'ensemble des droits et obligation du propriétaire, et devra donc répondre aux dispositions de la nouvelle réglementation, même si la commune reste légalement propriétaire.

.../...

Ainsi, elle propose aux membres du Conseil communautaire de clarifier la position de la Communauté d'agglomération par rapport à la commune vis à vis de ses obligations réglementaires et propose de mettre en place une convention de gestion détaillant les actions, responsabilités et obligations des deux signataires.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré*

DECIDE A L'UNANIMITE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances. Fonction Publique
Territoriale. Affaires communales

- **DE PASSER** avec la mairie de Cazouls d'Hérault une convention pour la gestion de sa digue ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Accord cadre pour une gestion durable de l'eau avec l'Agence de l'eau - contrat particulier pour la réduction des pollutions industrielles dispersées et toxiques sur le territoire d'Agde (opération collective)

N° 000093

Question n°34 à l'OJ

Ref. : DM/SB/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS * CAUX : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * MONTAGNAC : M. Roger FAGES * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD * PORTIRAGNES : MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * CAUX : M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * MONTAGNAC : MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NIZAS : M. Guy MILLAT * POMEROLS : Mme Rosine DOLZ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'Environnement

Madame la vice-présidente rappelle qu'en vue de garantir une planification des actions et des investissements dans le domaine de l'eau ainsi qu'une transversalité et une cohérence des politiques d'aménagement du territoire, la Communauté d'agglomération a validé le principe de signer un accord cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques avec différents partenaires dont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse. Ainsi, cet accord, qui s'inscrit pleinement dans les orientations fondamentales du SDAGE Rhône Méditerranée, sera travaillé durant l'année 2010 et complété de conventions d'application.

Madame le Rapporteur expose qu'il convient dans un premier temps de formaliser une démarche collective sur la commune d'Agde qui souhaite lutter contre les pollutions par les substances dangereuses. En effet les activités économiques, portuaires, nautiques, viticoles, les rejets non domestiques constituent des sources de pollution que la ville a souhaité connaître et réduire rapidement afin de ne pas impacter la station d'épuration ainsi que les milieux récepteurs.

Elle indique que ces actions d'états des lieux, suivis, mise en place d'équipements, réalisation de travaux, sensibilisation sont finançables par l'Agence de l'Eau et que la commune est en attente de la signature de ce contrat pour recevoir ces aides.

Ainsi, elle propose aux membres du Conseil communautaire de passer un contrat pour une opération collective, intitulé « réduction des pollutions industrielles dispersées et toxiques sur le territoire la communauté d'agglomération hérault Méditerranée » avec la commune d'Agde, la Confédération Nationale des Artisans et Métiers de Services (CNAMS), le Conseil National des Professions Automobiles (CNPA), la SODEAL, et l'Agence de l'Eau RM & C.

.../...

Elle précise que cette démarche de protection de l'environnement pourra être par la suite étendue aux communes intéressées par avenant.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** un contrat pour une opération collective « réduction des pollutions industrielles dispersées et toxiques sur le territoire la communauté d'agglomération hérault Méditerranée » avec la commune d'Agde, la Confédération Nationale des Artisans et Métiers de Services (CNAMS), le Conseil National des Professions Automobiles (CNPA), la SODEAL, et l'Agence de l'Eau RM & C ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention, les avenants à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention d'autorisation
d'occupation temporaire sur
le domaine public du
Conservatoire du Littoral
autorisant Hérault Energies
à établir une ligne électrique
souterraine pour alimenter
le fonctionnement des bassins
de lagunage de Portiragnes

N° 000094

Question n°35 à l'OJ

Réf. : DEM/SB/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'Environnement

Madame la vice-présidente rappelle qu'en septembre 2006, la Communauté d'Agglomération a signé avec le Conservatoire du Littoral une convention cadre pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral situés sur le territoire intercommunal et qu'à ce titre, en tant que gestionnaire délégué, la Communauté d'agglomération peut être amenée à signer des conventions aux côtés du Conservatoire du Littoral.

Madame le Rapporteur expose que des travaux sont réalisés au niveau de la station de lagunage de Portiragnes et que la réalisation de ces derniers nécessitent la création d'une tranchée pour enterrer les réseaux électriques sur les parcelles BB 9 et 52.

Ainsi elle propose aux membres du Conseil communautaire de passer avec le Conservatoire du Littoral (propriétaire des terrains) et la société de distribution de l'électricité « Hérault Energies » une convention autorisant ladite société à occuper temporairement le domaine public du conservatoire du littoral pour alimenter le fonctionnement des bassins de lagunages de Portiragnes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** une convention avec le Conservatoire du Littoral propriétaire des terrains et la société de distribution de l'électricité « Hérault Energie » une convention d'occupation temporaire des parcelles BB9 et 52 situées sur la commune de Portiragnes ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR, 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Finances. Fonction Publique
Territoriale. Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention d'autorisation
d'occupation temporaire sur le
domaine public du
Conservatoire du Littoral
autorisant la commune à
réaliser une tranchée enterrant
les réseaux d'eau potable qui
alimenteront les bassins de la
lagune de Portiragnes

N° 000095

Question n°36 à l'OJ

Réf. : DM/SB/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'Environnement

Madame la vice-présidente rappelle qu'en septembre 2006, la Communauté d'Agglomération a signé avec le conservatoire du Littoral une convention cadre pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral situés sur le territoire intercommunal et qu'à ce titre, en tant que gestionnaire délégué, la Communauté d'agglomération peut être amenée à signer des conventions aux côtés du Conservatoire du Littoral.

Madame le Rapporteur expose que des travaux sont réalisés au niveau de la station de lagunage de Portiragnes et que la réalisation de ces derniers nécessitent la création d'une tranchée sur les parcelles BB 9 et 52 pour alimenter en eau les bassins de la lagune.

Ainsi elle propose aux membres du Conseil communautaire de passer avec le conservatoire du Littoral (propriétaire des terrains) et la mairie de Portiragnes une convention autorisant la commune à réaliser une tranchée pour enterrer les réseaux d'eau potable qui alimenteront les bassins de la lagune de Portiragnes.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré*

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le conservatoire du Littoral propriétaire des terrains et la commune de Portiragnes une convention d'occupation temporaire des parcelles BB9 et 52 pour l'alimentation en eau potable des bassins de la lagune de Portiragnes ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à la

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Finances. Fonction Publique
Territoriale. Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Introduction de l'agroforesterie
sur le territoire de la CAHM -
aides au maintien
et au développement
de l'agriculture :
modification de la délibération
du 23 juin 2008

N° 000096

Question n°37 à l'OJ

Réf. : DM/CD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Ansiau REVALOR, Conseiller délégué chargé des espaces naturels

Monsieur le Délégué communautaire rappelle que le 23 juin 2008, le Conseil communautaire a délibéré pour soutenir l'introduction sur son territoire de projets agroforestiers et ce, dans le cadre de ses compétences d'Intérêt communautaire « actions et diversification des productions agricoles et les aides au maintien et au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement ».

Il expose que six projets représentant 27 ha et répartis sur quatre communes de la Vallée de l'Hérault (Pézenas, Bessan, Agde et Saint-Thibéry) avaient été retenus.

Il indique que par le biais du Contrat de territoire 2008, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a souhaité apporter un financement de 12 543 €, aidé par le Département de l'Hérault à hauteur de 40% du coût global (soit 5 000 €).

Aujourd'hui :

- cinq projets ont été menés à terme par les porteurs de projet et trois projets ont été payés.
- les deux projets concernant le SIBL (Syndicat Intercommunal du Bas Languedoc) ont été réalisés mais la Trésorerie d'Agde a rejeté le mandat pour diverses raisons administratives (pièces complémentaires demandées).
- le sixième projet est quant-à lui abandonné par le porteur de projet.

.../...

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à délibérer à nouveau pour modifier la délibération du 23 juin 2008 afin de prendre en compte ces nouvelles dispositions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE SOUS-PREFECTURE BEZIERS

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

REÇU LE

12 AVR. 2010

DECIDE A L'UNANIMITE

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

- **DE REINSCRIRE** au Budget principal 2010, la somme mandatée pour les projets Syndicat Intercommunal du Bas Languedoc, soit 6 590,10 € ;
- **DE FINANCER** 5 projets au lieu de 6 prévus initialement suite au désistement de Bernard Grasset sur Agde et d'annuler la convention qui nous liait à ce monsieur pour la somme de 3 246,5 € ;
- **D'EFFECTUER** un Avenant au Contrat départemental 2008 pour réajuster en conséquence le montant des financements : soit, 5 projets financés par la CAHM pour 9 296,4 € et d'une subvention du Conseil Général de l'Hérault à hauteur de 3 720 €.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
Mairie BEZIERS
REÇU LE

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Association «Route des
Vignerons et des Pêcheurs» :
convention d'objectif - exercice
2010

N° 000097

Question N°38 à l'OJ

Réf. : AM/LR/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR 2010

Finances. Fonction Publique
Territoriale Affaires communales

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Pierre SOULIER, Conseiller délégué chargé de la viticulture

Monsieur le Conseiller délégué rappelle dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et, plus particulièrement, en matière de viticulture, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée apporte son soutien à la promotion et à la commercialisation des productions des spécialités du terroir en général et des productions vinicoles en particulier. Pour cela, depuis plusieurs années elle développe un partenariat actif avec l'Association « Route des Vignerons et des Pêcheurs ».

Monsieur le Rapporteur expose que ladite association sollicite pour 2010 une aide financière d'un montant de
67 000 € répartie comme suite :

- 30 000 € pour développer ses activités habituelles : participation à de nombreuses manifestations inter-communautaires, et participation à des salons professionnels internationaux (Salon VINISUD à Montpellier du 22 au 24 février 2010 et Salon PROWEIN du 21 au 23 mars 2010 à DUSSELDORF en Allemagne) ;
- 37 000 € pour organiser la première édition un événement oenotouristique dénommé VINOCAPI qui se déroulera les 19 et 20 juin 2010 sur les quais du Cap d'Agde en partenariat avec l'Office du Tourisme du Cap d'Agde, la Ville d'Agde et la S.O.D.E.A.L.

.../...

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution de cette subvention

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son président,
Après en avoir délibéré,*

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

DECIDE A L'UNANIMITE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

- **D'ALLOUER** à l'Association « Route des Vignerons et des Pêcheurs » une subvention pour l'exercice 2010 de 67 000 € ;
- **DE PASSER** avec l'Association « Route des Vignerons et des Pêcheurs » une convention d'objectif pour l'année 2010 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget Principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «La Crouzette» à Saint
Thibéry : vente du lot n°18
d'une superficie de 1 918 m²
à la Société MEDITRAG
(Groupe SOLATRAG)

N° 000098

Question n°39 à l'OJ

Réf. : AM/LR/sa

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Veronique
SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE,
Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane
PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS * CAUX : MM. Alphonse
MARTINEZ, Michel TRINQUIER * FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE :
M. Jean-Noël LANDRY * MONTAGNAC : M. Roger FAGES * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar
SICARD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M.
Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert
GAIRAUD * PORTIRAGNES : MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * SAINT THIBERY : MM.
Guy AMIEL, Jean AUGÉ * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Josiane
BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * CAUX : M. Jean MARTINEZ (représenté par
M. A. MARTINEZ) * PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CAZOULS
D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES *
MONTAGNAC : MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NIZAS : M. Guy MILLAT *
POMEROLS : Mme Rosine DOLZ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2003 reconnaissant l'Intérêt communautaire des Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée.

Monsieur le vice-président rappelle que, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a fixé, par délibération en date du 9 novembre 2009, les nouvelles conditions de vente du P.A.E.H.M. « La Crouzette » à Saint-Thibéry. Ce Parc d'Activités Economiques est commercialisé en 3 Zones Privatives (Z.P.1 – Z.P.2 – Z.P.3) à des conditions différentes pour chaque Z.P.

Il a donc été fixé, d'une part, le prix au m² soit :

Z.P.1 : 44 € H.T. /m² soit 52,62 € T.T.C./m²

Z.P.3 : 28 € H.T./m² soit 33,49 € T.T.C./m²

Tous les lots de la Z.P.2 ayant été commercialisés.

et, d'autre part, les frais de raccordement aux réseaux pour chaque parcelle d'un montant de **5 099,42 € H.T.** soit **6 098,91 € T.T.C.**

Monsieur le Rapporteur expose que, la Société MEDITRAG (GROUPE SOLATRAG) ou toute autre personne physique ou morale se substituant à elle, souhaite se porter acquéreur du lot n°18 d'une superficie de 1 918 m², afin d'y implanter une entreprise spécialisée dans la réhabilitation des bâtiments anciens, publics et privés, afin d'ici 2020 d'en faire des bâtiments à énergie positive, ceci dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

.../...

Dans le cas d'un désistement par accord mutuel, la présente délibération serait annulée de plein droit par la remise ou l'envoi d'une lettre de désengagement dûment signée par le bénéficiaire.

Il propose donc aux membres du Conseil communautaire la vente de ladite parcelle dans les conditions suivantes :

Prix au mètre carré :	44 € H.T. 52,62 € T.T.C
Soit un prix du lot de :	84 392,00 € H.T. 100 932,83 € T.T.C.
Forfait de raccordement aux réseaux :	5 099,42 € H.T. 6 098,91 € T.T.C.
Frais de géomètre :	304,90 € H.T. 364,66 € T.T.C

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

payables au comptant à la signature de l'acte authentique.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à délibérer sur la vente telle que décrite ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente du lot n° 18 d'une superficie de 1 918 m², situé sur le PAEHM « LA CROUZETTE » à Saint-Thibéry, à la Société MEDITRAG ou toute autre personne physique ou morale se substituant à elle, telle que décrite ci-dessus, pour un montant global de 107 396,40 € T.T.C. (achat terrain + forfait raccordements + frais de géomètre) ;
- **D'AUTORISER**, conformément à l'Article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Président ou monsieur Gérard MILLAT, vice-président délégué au Développement Economique, à signer le compromis de vente à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant et, notamment, l'acte authentique de vente.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «L'AUMORNE»
à Florensac :
acquisition contre travaux
d'une partie de la parcelle
cadastrée D 4538 à l'indivision
D'ESTEVE DE PRADEL

N° 000099

Question n°40 à l'OJ

Réf. : AM/LR/sa

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle à l'Assemblée délibérante que, dans le cadre de la création du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée de «L'AUMORNE» à Florensac, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a dû se porter acquéreur d'un certain nombre de parcelles.

Dans ce contexte, il était envisagé l'acquisition de la parcelle cadastrée section D 4538 d'une contenance de 7 319 m² propriété de l'Indivision D'ESTEVE DE PRADEL. Cette parcelle représentait un point de dureté foncière lié au refus de vendre des propriétaires.

Une négociation amiable respectant les intérêts des deux parties, a été privilégiée, elle a abouti à un accord qui se présente ainsi :

- l'Indivision D'ESTEVE DE PRADEL cèdera à la C.A.H.M. une superficie de 3 181 m² (selon plan établi par le géomètre expert). Cette superficie permettra à la Communauté d'agglomération de réaliser une partie de la voirie, le point de retournement et 2 lots viabilisés supplémentaires qui seront revendus.
- Cette transaction se réalisera sous forme de cession contre travaux. La Communauté d'Agglomération assurera la viabilisation nécessaire à la constructibilité des 4 lots d'environ 1 000 m² chacun, qui resteront propriété de l'Indivision D'ESTEVE DE PRADEL.

.../...

Le montant de cette transaction a été établi suivant accord des parties à 64 000 €.

Il propose aux membres du Conseil communautaire de réaliser cette acquisition contre travaux ainsi que ci-dessus présentée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE SOUS-PREFECTURE BEZIER

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

REÇU LE

12 AVR. 2010

DECIDE A L'UNANIMITE

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à se porter acquéreur contre travaux d'une partie de la parcelle cadastrée section D 4538 soit 3 181 m² à l'Indivision D'ESTEVE DE PRADEL au montant estimé de 64 000 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les crédits nécessaires sur le Budget 2010.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE
Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Vente propriété de M. ROMAIN
située sur la commune
de Saint Thibéry :
mesure compensatrice
s'élevant à 7 603,34 € suite
au dénouement tardif de la
négociation entre la CAHM
et le futur acquéreur

N° 000100

Réf. : AM/LR/sa

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS * CAUX : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * MONTAGNAC : M. Roger FAGES * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD * PORTIRAGNES : MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * CAUX : M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * MONTAGNAC : MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NIZAS : M. Guy MILLAT * POMEROLS : Mme Rosine DOLZ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président expose à l'Assemblée délibérante :

- Vu la délibération de la commune de Bessan en date du 08/07/2002, approuvant le périmètre de la Zone d'Activités « La Capucière » ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 27/01/2003, déclarant la Zone d'Activités « La Capucière » d'Intérêt communautaire ;
- Vu la délibération de la commune de Bessan en date du 27/03/2003, se prononçant sur le transfert à la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée de la Zone d'Activités « La Capucière » ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 26/06/2003, approuvant le transfert de la Zone d'Activités « La Capucière » et autorisant la mise en œuvre de tout projet relatif au développement économique sur cette zone ;
- Dit que la commune de Bessan n'était pas propriétaire de la totalité des parcelles situées dans cette zone et, que préalablement à toute opération d'aménagement, la CAHM devra procéder à l'acquisition du foncier.

Dans ce cadre, il avait été envisagé l'acquisition de la propriété CLAYES (exploitation maraîchère serres et plein champs) d'une superficie totale de 32 727 m². Afin de réaliser cette acquisition à l'amiable, la Communauté d'agglomération avec la participation de la S.A.F.E.R., avait trouvé un site de déplacement de l'exploitation maraîchère sur la commune de Saint-Thibéry, propriété de monsieur ROMAIN Patrick).

.../...

Il précise que la Communauté d'agglomération ayant décidé d'abandonner l'acquisition de la propriété CLAYES, la transaction concernant la propriété ROMAIN a donc été également abandonnée.

Il indique que monsieur ROMAIN Patrick par courrier réclame une mesure compensatrice de dédommagement, étayée et validée par la S.A.F.E.R., due notamment :

- à des travaux agricoles qui ont dû être effectués en urgence par une entreprise spécialisée (1 753,34 €),
- à une moins value liée à une vente précipitée de 390 hectolitres de vin afin de libérer la cave de toute occupation (5 850 €).

Il propose à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur le versement de cette mesure compensatrice d'un montant total de 7 603,34 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances. Fonction Publique
Territoriale. Affaires communales

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à effectuer toute démarche permettant le versement de l'indemnité compensatrice de 7 603,34 € (sept mille six cent trois euros et trente quatre centimes) à monsieur ROMAIN Patrick, domicilié Boulevard des Ecoles -Appartement 15 à Saint Thibéry (34630) ;
- **DE PRELEVER** les crédits nécessaires sur le Budget annexe 2010 du PAEHM « La Capucière » à Bessan .

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CCI BEZIERS -SAINT PONS
«forum de la Création/Reprise
d'Entreprise»
du 1er avril 2010 :
participation financière de la
CAHM à la 8ème Edition

N° 000101

Question n°42 à l'OJ

Réf. : AM/TP/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique il apparaît opportun, afin de mieux défendre l'intérêt du territoire intercommunal, de participer à la 8^{ème} Edition du « Forum de la Création/Reprise d'Entreprise » organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers - Saint Pons et la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois qui se tiendra le 1er avril 2010 au Palais des Congrès de Béziers.

En effet, pour la huitième année consécutive, tous les acteurs économiques du Biterrois vont se mobiliser pour ce forum dont les objectifs sont :

- d'apporter une information pragmatique et de proximité à tout porteur potentiel de projet ;
- de développer l'esprit d'entreprendre ;
- de toucher tous les publics qu'ils soient actifs, en recherche d'emploi, en réinsertion étudiant et jeune créateur ;
- d'entreprendre une démarche partenariale avec les acteurs locaux.

Il précise que le Forum de la création d'entreprise de Béziers est un rendez-vous majeur du monde économique de l'Ouest Hérault, à l'adresse des futurs chefs d'entreprise, des étudiants et des porteurs de projet en général, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi avec plus de 500 participants et 35 partenaires.

.../...

Par conséquent, monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur le renouvellement de la participation financière de la CAHM au « Forum de la Création-Reprise d'Entreprise » pour 2010 qui s'élève à la somme de 2 000 euros et de valider l'animation par les services économiques de notre structure du stand prévu à cet effet dans la perspective, notamment, de mieux faire connaître les services des deux antennes de la Maison de l'Entreprise d'Agde et de Pézenas et de se mettre en réseau avec les prescripteurs et de recevoir des publics ciblés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

- **DE PARTICIPER** à la 8^{ème} Edition du « Forum de la Création-Reprise d'Entreprise » qui se tiendra le 1^{er} avril 2010 à Béziers ;

- **DE PROCEDER** au mandatement de la participation financière qui s'élève à la somme de 2 000 €.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
RECULE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Plate-Forme de la Création
d'Activités de l'Hérault
(PFCA 34) :
renouvellement adhésion
exercice 2010 pour un montant
de 150 €

N° 000102

Question n°43 à l'OJ

Réf. : AM/TP/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la « Plate-Forme de la Création d'Activités de l'Hérault » (PFCA34) est une association Loi 1901 financée par le Ministère du Travail et de la Solidarité et le Conseil Général de l'Hérault. Cette structure vise à améliorer les services rendus aux porteurs de projets et la qualité de l'aide apportée, pour permettre des créations d'activités pérennes et le développement d'emplois durables. La PFCA34 rassemble et anime le réseau des acteurs départementaux de la création d'entreprise, soit plus de soixante structures membres à ce jour.

Il précise qu'elle apporte aux techniciens des Maisons de l'Entreprise, de l'information adaptée au travers:

- du « Qui fait Quoi », véritable guide des partenaires de l'entreprise, il comprend une fiche par établissement. Il s'agit d'un outil d'orientation du public (formation, hébergement juridique ...) en permanence mis à jour.
- d'un bulletin mensuel d'informations (les manifestations locales autour de l'entreprise et actualités juridiques, comptables, sociales) ainsi qu'un agenda et des actualités en ligne de chacun des membres (recrutements, locaux disponibles, concours et prix...)

.../...

Par ailleurs, elle organise par ailleurs *des rencontres techniques* variées et permet à chaque technicien, ayant accès à ses services, d'évoluer dans ses pratiques et d'améliorer la qualité d'accueil, d'écoute et d'accompagnement offerte aux porteurs de projets.

En conséquence, afin de poursuivre les actions avec ce réseau, il est proposé à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de renouveler son adhésion à l'association PFCA 34. La cotisation 2010 est fixée à 150 €.

L'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur l'opportunité du renouvellement de ladite adhésion à l'association « Plate-Forme de la Création d'Activités de l'Hérault » et de s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant de 150 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

DECIDE A L'UNANIMITE

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

- **DE RENOUVELLER** l'adhésion à l'Association « Plate-Forme de la Création d'Activités » de l'Hérault (PFCA 34) pour l'exercice 2010;
- **DE PRENDRE** en charge le montant de la cotisation qui s'élève à la somme de 150 euros ;
- **DE CHARGER** monsieur le président à procéder au mandatement de la dépense au chapitre 011 – article 6281.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' around the perimeter and a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black text below it.



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PRÉFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Conception et mise en place de
produits œnotouristiques -
lancement d'une démarche
pilote de soutien auprès des
professionnels et des Offices de
tourisme : demande de
subventions

N° 000103

Question n°44 à l'OJ

Réf. : AM/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Finances - Fonction Publique
Territoriale. Affaires communales

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses actions de développement économique et touristique et plus particulièrement sur la mise en place d'outils d'accompagnement et de soutien à l'accueil, l'information et la promotion touristique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite augmenter les ailes de saisons en utilisant les capacités d'hébergement hôtelier du littoral déjà existantes combinées à de l'animation par les nombreux domaines viticoles présents sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une démarche pilote de soutien va ainsi être lancée auprès des professionnels et des offices de tourisme et nécessitera l'aide d'un cabinet spécialisé pour un montant estimatif de 20 000 € HT. Celui-ci aura en charge la conception et la commercialisation de produits œnotouristiques. Les produits seront des séjours courts (2 à 3 nuits) avec visites de domaines ou autres monuments et seront à une clientèle nord France et étrangère.

Il précise que sur une période de trois ans, avec le lancement de trois produits par an en moyenne, la Communauté d'agglomération sera en mesure de proposer aux professionnels du tourisme un environnement unique dans le Languedoc-Roussillon qui aura des répercussions positives auprès des professionnels de la vigne et de l'hébergement.

.../...

Il indique que la mise en place de ces produits œnotoristiques peut faire l'objet d'aides financières de différents organismes. Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de solliciter les aides les plus élevées possibles de l'Europe, de la Région et du Conseil Général.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances. Fonction Publique
Territoriale. Affaires communales

- **DE LANCER** une démarche pilote de soutien auprès des professionnels et des offices de tourisme ;
- **DE LANCER** une consultation sous forme de procédure adaptée et d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à intervenir ;
- **DE SOLLICITER** les aides les plus élevées possibles de l'Europe , de la Région et du Conseil Général pour mener à bien cette action ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Maison du Travail Saisonnier :
adoption du Budget
prévisionnel 2010 et demandes
de financement

N° 000104

Question n°45 à l'OJ

Réf. : AM/CD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Veronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS * CAUX : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * MONTAGNAC : M. Roger FAGES * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD * PORTIRAGNES : MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * CAUX : M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * PORTIRAGNES : M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * MONTAGNAC : MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NIZAS : M. Guy MILLAT * POMEROLS : Mme Rosine DOLZ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

Monsieur le Conseiller délégué rappelle qu'en date du 11 mars 2003, le Conseil communautaire a délibéré favorablement afin de créer et implanter sur le territoire de la Communauté d'agglomération une Maison du Travail Saisonnier (MTS).

Ainsi ce service, rendu opérationnel en juin 2003, occupe les locaux de la Mairie annexe du Cap d'Agde. La MTS a conduit un grand nombre d'opérations notamment dans la sensibilisation des employeurs et travailleurs saisonniers au respect de la réglementation, à la prise en compte des risques sanitaires, la mise en place de manifestations de type forum, dans le domaine de l'emploi ou encore le recensement de logements à destination des travailleurs saisonniers.

Il précise qu'afin de poursuivre ce projet en 2010 et de le pérenniser, tant en raison de la reconnaissance par les partenaires présents au sein de ce service qu'à travers son Comité de pilotage que de celle du public accueilli, il convient dès lors d'approuver le Budget prévisionnel 2010 afin de permettre l'élaboration des dossiers permettant de solliciter auprès des divers partenaires institutionnels leur contribution financière, suite au programme d'actions validé par le Comité de pilotage de la MTS en date du 20 novembre 2009.

Et, notamment, la poursuite du travail sur le logement des saisonniers, l'organisation du «Forum de l'emploi et de la formation» prévu le 3 septembre 2010, la conduite d'une action dans le domaine de la prévention des risques professionnels au travers le support d'une «Bande dessinée», la réflexion sur l'annualisation du temps de travail des travailleurs saisonniers pour faire face à la réforme sur l'indemnisation par le Pôle Emploi des travailleurs saisonniers à l'issue d'un contrat, la sensibilisation aux parcours de formation en amont de la saison.

.../...

Monsieur le Rapporteur propose le plan de financement suivant :

- la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi L.-R, anciennement DDTEFP pour un montant de **50 000 €**,
- le Conseil Général pour un montant de **10 000 €**,
- Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour un montant de **29 200 €**
- sur un Budget de fonctionnement pour 2010 estimé à 89 200 €

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer d'une part, sur l'approbation du Budget prévisionnel 2010 et d'autre part, d'autoriser monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes selon le plan de financement établi.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis du Comité de pilotage de la MTS en date du 20 novembre 2009,
Après en avoir délibéré,*

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

DECIDE A L'UNANIMITE

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

- **D'APPROUVER** le Budget Prévisionnel 2010 de la Maison du Travail Saisonnier joint en annexe de la délibération ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que sus-exposé ;
- **DE SOLLICITER** toutes les aides possibles de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi L.-R, anciennement DDTEFP et du Conseil Général ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

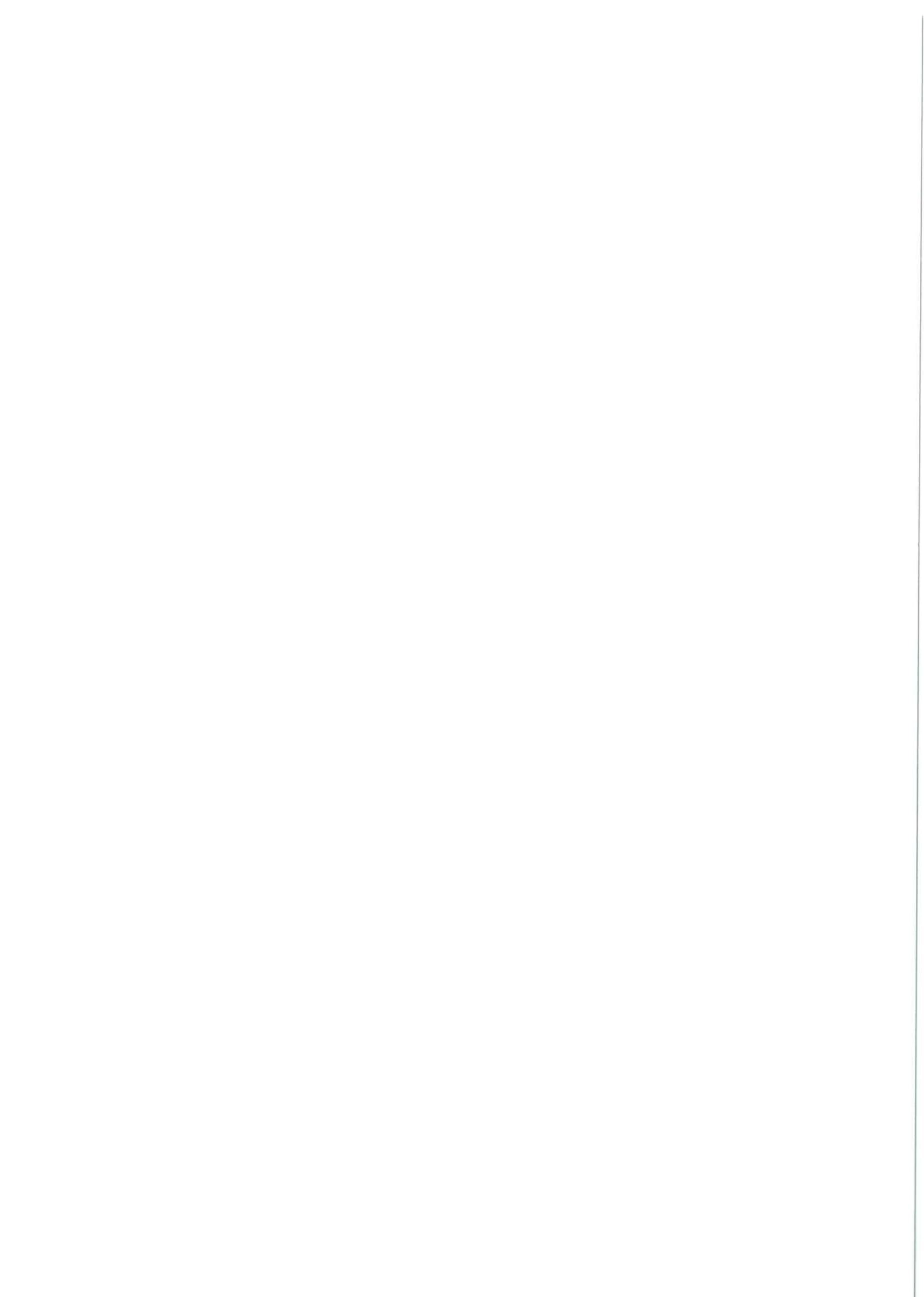
Gilles D'ETTORE

Maison du Travail Saisonnier (MTS)

Dépenses directes

BUDGET PREVISIONNEL 2010

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Section fonctionnement	Prév.	Section fonctionnement	Prév.
011 CH. A CARACTERE GENERAL	42 100,00	70 Rémunération des services :	0,00
Achats :	600,00		
Fournitures et matière d'oeuvre	600,00		
Eau Gaz Electricité			
Services externes :	7 500,00		
sous traitance générale		74 Dotations et participations	89 200,00
formation des salariés	1 500,00	1- Financements privés	0,00
location locaux	3 000,00	entreprise	
travaux d'entretien et de réparation		organisme collecteur	
investissement matériel	1 000,00	Autre : confédération syndicales	
documentation – abonnement		Maison de l'Emploi	
études et recherches	2 000,00	2- Financement publics	89 200,00
divers : location matériels		a- Etat	50 000,00
Autres services externes :	23 500,00	DDTEFP (formation)	
honoraires – rému. d'intermédiaires		DRTEFP-CPER	50 000,00
rémunération partenaires sociaux	9 000,00	DDTEFP (rému.)	
publicité – communication	8 000,00	DDTEFP (action spécifique	
frais de déplacement salariés	1 500,00	DRTEFP (Dialogue social)	
missions et réceptions	4 000,00	b- Collectivités territoriales	10 000,00
frais postaux – téléphone	1 000,00	Conseil général	10 000,00
autres : péage autoroute		Conseil régional	
Impôts et taxes :	10 500,00	c- Etablissement public	29 200,00
taxes sur salaires	10 500,00	CAHM	29 200,00
autres impôts et taxes		3- Fonds Européens	0,00
012 CH. DE PERSONNEL ET ASS.	47 100,00	FEDER	
Frais de personnel :	47 100,00	FSE	
saire chargé agent d'accueil MTS	25 300,00	FEOGA	
saire chargé Coordonateur PTS	10 000,00		
Renfort MTS/SEFI	11 800,00	4-Autre (préciser)	
		76 Produits financiers	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	77 Produits exceptionnels	0,00
		78 Reprise sur amort. et prov.	0,00
66 Charges financières	0,00	79 Transfert de charges	0,00
intérêts des emprunts			
autres charges financières			
67 Charges exceptinonelles	0,00		
68 Dot. Aux amort. et provisions			
023 Virement à la section investiss.	0,00		
TOTAL	89 200,00	TOTAL	89 200,00





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **commune d'AGDE**

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

MAIRIE DE LA COMMUNE D'AGDE
BOULEVARD DE LA PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Maison du Travail Saisonnier :
reconduction de mise à
disposition des locaux entre la
CAHM et la commune d'Agde

N° 000105

Question n°46 à l'OJ

Réf. : AM/MCB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

Monsieur le Délégué communautaire expose rappelle la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a passé en février 2007 une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'une partie des locaux de la mairie annexe du Cap d'Agde afin d'y installer la Maison du Travail Saisonnier.

Monsieur le Rapporteur expose que cette mise à disposition à pris fin et qu'il convient de passer avec la mairie d'Agde une nouvelle convention.

Il précise que cette Maison du Travail Saisonnier est devenue un lieu de réflexions et d'actions sur la « saisonnalité » avec la mise en place d'une signalétique précise :

- partenaires de la MTS (inspection du travail, syndicats de salariés et patronal, etc) d'assurer leurs permanences en toute confidentialité ; un autre bureau est mis à disposition ;
- Pôle Emploi pour leurs permanences (d'avril à fin août)

Il indique, également, que l'implantation de la MTS sur cet espace permet d'assurer, dans des conditions optimales, la continuité du travail de réflexion engagé.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur le renouvellement dans les mêmes conditions de cette convention de mise à disposition.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** une nouvelle convention de mise à disposition pour de locaux à la mairie annexe du Cap d'Agde pour l'activité de la Maison du Travail Saisonnier ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Actions de promotion des
Métiers d'art :
programme des expositions et
manifestation 2010

N° 000106

Question n°47 à l'OJ

Réf. : PHD/AMS/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

15 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Philippe HUPPE, Conseiller délégué chargé de la mise en valeur des cœurs de ville historiques et des Métiers d'art

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que la mission Métiers d'Art de la CAHM organise, comme chaque année depuis 2003, une série d'expositions visant à contribuer à la construction d'une vitrine prestigieuse du territoire.

Monsieur le Rapporteur expose que suite à une demande expresse de la Trésorerie, la programmation des expositions et manifestations de l'exercice en cours doit être validée par le Conseil communautaire.

Ainsi, il indique que les Pôles d'Agde et de Pézenas accueilleront en 2010 chacun une exposition, selon les modalités suivantes :

Pôle d' Agde, des créateurs de mode

- Dates d'ouverture au public : du 20 juin au 30 septembre 2010
- Titre de l'exposition : "*Vénus, qu'on voit danser*"

Pôle de Pézenas, créateurs d'objets et de décors

- Dates d'ouverture au public : 4 mai au 30 mai 2010
- Titre de l'exposition : "*De la terre cuite à la porcelaine*" (première partie)
- Dates d'ouverture au public : 15 juin au 30 septembre 2010
- Titre de l'exposition : "*De la terre cuite à la porcelaine*" (deuxième partie)

.../...

L'Assemblée délibérante est amenée à valider la programmation de ces expositions et manifestations prévues en 2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

- **DE VALIDER** pour l'année 2010 les actions de promotions des Métiers d'art telles que définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal 2010.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :
- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Détermination du lieu de la
prochaine séance

N° 000107

Question n°48 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

PRÉFECTURE BEZIERS
REÇU LE
12 AVR. 2010
Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de SAINT-THIBERY, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la *quatrième séance* du Conseil communautaire de l'exercice 2010.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

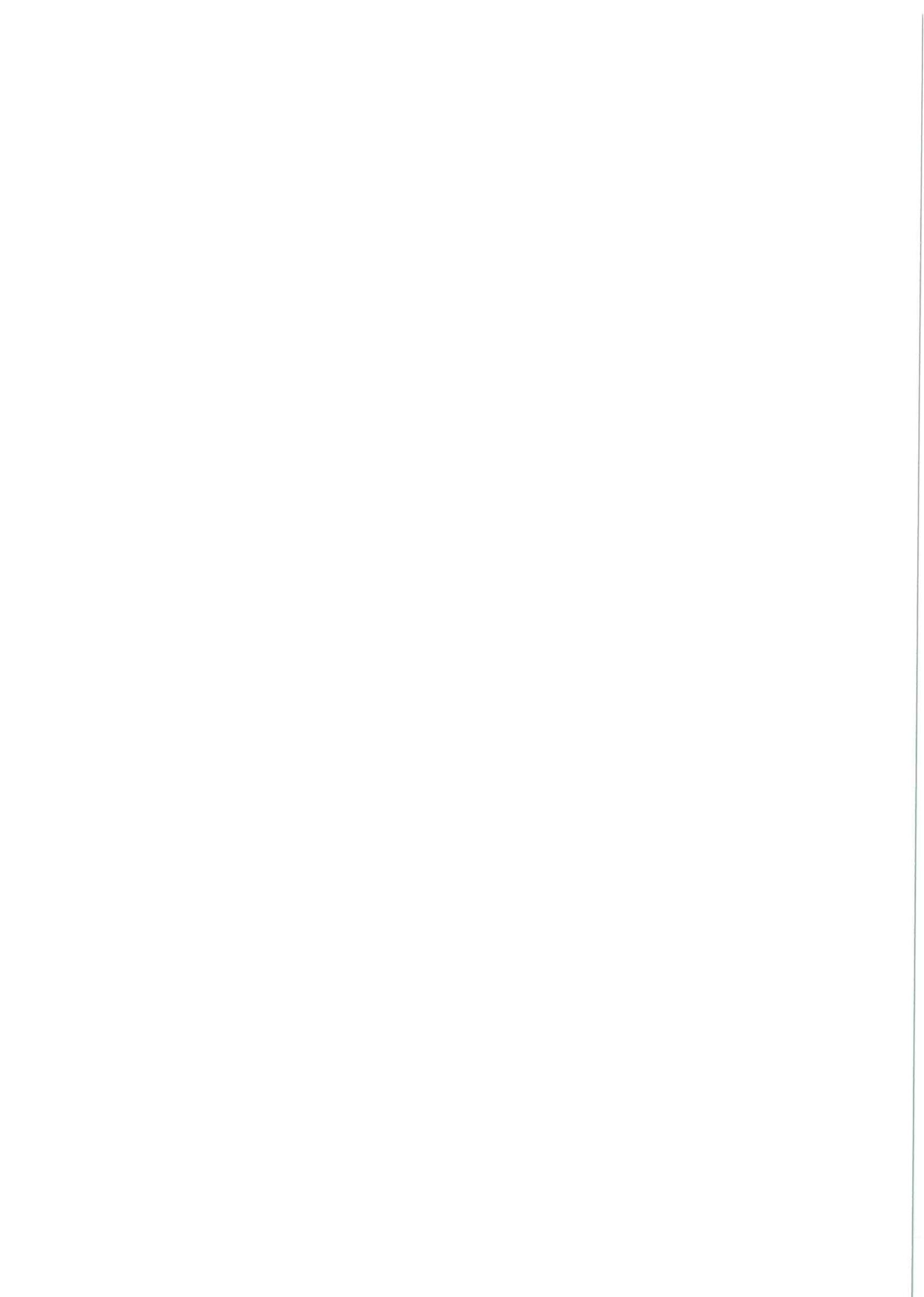
DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune de CASTELNAU DE GUERS le lieu de la quatrième séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2010.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,*



Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 29 mars à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

commune d'AGDE

Hôtel de ville - salle du Conseil Municipal,

sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

12 AVR. 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

Lundi 22 mars 2010

Affichage effectué le :

- 9 AVR. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Halte nautique de VIAS

QUESTION DIVERSE

N° 000108

Question n°49 à l'OJ

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 9 AVR. 2010

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

16 AVR. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Roger FAGES * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** MM. Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Représentés :

AGDE : M. Thierry NADAL (représenté par Mme MATTIA) * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ (représenté par M. A. MARTINEZ) * **PORTIRAGNES :** M. Claude EXPOSITO donne pouvoir à M. Jean-Louis BISQUERT

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **MONTAGNAC :** MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **POMEROLS :** Mme Rosine DOLZ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la C AHM

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la Halte nautique sur Vias deux bornes à pastilles magnétiques pour l'alimentation en eau et en électricité ont été installées et permettront d'accueillir jusqu'à 8 plaisanciers par jour.

Monsieur le Rapporteur expose que le fonctionnement quotidien de la Halte Nautique va être assuré par des agents de la mairie de Vias, mis à disposition et qui assureront la gestion quotidienne de la halte dans les locaux de l'Office de Tourisme de Vias.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire :

- de passer une convention de mis à disposition du personnel dont le détail figure en *annexe 1* de la présente délibération
- de passer une convention pour la gestion quotidienne de la halte nautique avec l'Office de Tourisme de Vias dont le détail figure en *annexe 2*.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec la mairie de Vias une convention de mise à disposition du personnel et avec l'Office de Tourisme de Vias une convention pour la gestion de la Halte nautique ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses sur le Budget principal de la CAHM.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

12 AVR. 2010

Finances. Fonction Publique
Territoriale. Affaires communales

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE